ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.293

Distribution spéciale

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1.	Partie à l'Accord adressant la notification: <u>ROUMANIE</u>
2.	Organisme responsable: Institut roumain de normalisation
<i>f</i>	Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4.	Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Eléments de fixation
5.	Intitulé: Vis à tête semi-fendue, fraisée
6.	Teneur: La norme établit la gamme des dimensions nécessaires pour la réalisation des conditions techniques générales de qualité, les règles et les méthodes pour la vérification de la qualité, emballage, etc.
.	Objectif et justification: Conformité avec la Norme internationale ISO 2010-1983
8.	Documents pertinents:
9.	Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: ler juin 1990
10.	Date limite pour la présentation des observations: 15 février 1990
11.	Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: